



L'enjeu, c'est le modèle des courses françaises



par *Hubert Tassin – Président des P.P.*

Chacun a son idée sur l'organisation des flux financiers et des compétitions qui fondent les bases du fonctionnement de notre Institution. Les élections de l'automne dans les instances nationales et régionales seront l'occasion de les présenter. Ce qui caractérise les PP et leurs partenaires au sein de l'Union pour le Galop Français (AQPS et Permis d'Entraîner), c'est leur constance à promouvoir les équilibres qui servent la croissance et le développement commun. L'organisation pyramidale permet aux courses de sélection et de présélection d'exister (et d'être très bien dotées sur la base de comparaisons internationales) parce qu'il existe une base de chevaux, de propriétaires et d'éleveurs solide, nombreuse, et ancrée dans les territoires régionaux. En sens inverse, cette base ne pourrait exister sans les grands élevages, les investisseurs qui peuvent viser le haut niveau international. L'un s'appuie sur l'autre.

Le risque d'une concentration des flux qui briserait les équilibres

C'est ainsi que nous avons défendu, et en assumons les avantages avec constance, la décentralisation. Elle a été la base de la croissance des années 1996-2012. Bien sûr, elle a trouvé ses limites depuis maintenant deux à trois ans. À l'heure des difficultés économiques, des voix se font entendre pour remettre en cause cet équilibre Paris-Province qui a permis une très belle phase d'expansion pour les filières des courses françaises. Désormais, il faut se mobiliser pour proposer une action partagée pour

Vendredi 14 août 2015 – N°86

assurer une nouvelle croissance. Définir un nouveau plan d'affaires tout en réalisant les efforts de rationalisation de gestion indispensables. Le devoir est de construire et d'éviter à tout prix les tentations de repli sur soi.

Dans cet environnement, un risque ressurgit. Celui de détruire le modèle actuel pour recentrer les flux financiers au profit d'intérêts catégoriels d'acteurs du Galop les plus solides, quitte à faire disparaître les plus fragiles, le plus grand nombre.

Garantir la recette: une équation qui ne doit pas exclure

Le raisonnement est simple voire simpliste. Puisqu'il y a moins d'argent, il faudrait le recentrer vers l'élite qui assure notre réputation internationale, entretient l'image des courses françaises et, de plus, contribue à un excédent de balance des paiements.

Au nom de cette compétition internationale, le refus d'un saupoudrage conduirait à éliminer progressivement les «mauvais chevaux». En cherchant à faire le bien malgré eux des propriétaires nationaux qui forment la base de l'activité, la démarche les priverait d'une part du gâteau qu'ils ont pourtant contribué très majoritairement à constituer par le biais des courses PMU aux lots fournis. J'ai moi-même soutenu la limitation des valeurs dans les handicaps en plat pour mettre en face de leur équation de gestion précisément les propriétaires de chevaux des catégories modestes. Il apparaît aujourd'hui, que la procédure (limiter par le bas les valeurs prises à 18, puis à 20) a vite trouvé ses limites: le nombre de partants qu'il est difficile de réunir maintenant dans certains handicaps dédoublés (ou détriplés) et dans certains réclumeurs. Le retour de bâton en terme de recettes est direct.

De même, et j'ai eu plusieurs fois l'occasion de le dire récemment, si je suis favorable à une stratégie qui amène les partants des courses PMH vers les courses premium,

Le Grain de Sel du vendredi

29, rue Claude Terrasse 75016 Paris • Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85
associationpp@yahoo.fr • www.lespp.fr



directement rentables, la suppression de courses PMH qui s'adresseraient à des chevaux incapables de s'insérer dans un programme PMU serait une pénalisation inutile. La marginalisation, puis la condamnation, des petits hippodromes serait de plus une perte de substance et d'attractivité très pénalisante à moyen et long termes. Bref, on se tirerait une balle dans le pied.

L'affaire n'est certes pas simple à régler, car il ne peut pas plus être question d'affaiblir par le biais des programmes les propriétaires qui participent, en obstacle comme en plat, aux circuits de sélection et de présélection. Le déficit de partants dans le bas de l'échelle ne pourra en tout état de cause se régler en fragilisant, puis en se débarrassant des acteurs de base.

Derrière le débat «Longchamp», le profil de notre filière est en question

C'est dans le même esprit qu'il faut raisonner pour les grands investissements. A côté du PMU qui représente les efforts prioritaires, le projet de reconstruction du «Nouveau Longchamp» est un sujet de débats. On a un peu le sentiment, certes très réducteur, d'un choix bipolaire: en quelque sorte, à la province la nécessité de faire des économies, alors qu'à Paris, un grand projet est envisagé, avec des retours d'image a priori importants, mais des sacrifices financiers toujours flous et sur la base d'un business plan qui doit encore convaincre.

La politique de la société-mère a valeur d'exemple, et demander à la filière de se serrer la ceinture pendant que soi-même on ne s'applique pas la même rigueur serait difficile à faire supporter. Le sujet n'est pas polémique: il est déterminant pour l'avenir et chacun doit prendre ses responsabilités, dans un sens ou l'autre, et les assumer sur la base des projections de retombées financières.

Derrière le projet Longchamp et les débats qu'il entraîne avec les ministres, c'est le modèle du Galop qui est en cause. On a du mal à envisager que la mobilisation d'une très forte proportion des capitaux propres communs figurant au bilan de la société-mère dans un seul projet, au moment où les comptes d'exploitation sont

déficitaires, ne se traduise pas par le sacrifice des catégories placées à l'autre bout de l'échelle.

La loi de 1901 qui fonde les statuts de nos sociétés de courses présente de multiples avantages et elle protège notamment les courses de tentatives de prises de contrôle d'intérêts capitalistiques sur notre activité. Associations «à but non lucratif», les sociétés de courses ont pour objectif final de redistribuer leurs produits aux propriétaires, éleveurs, entraîneurs et jockeys à travers les allocations. Il n'y a donc pas d'actionnaires à rémunérer. Une occasion de plus de souligner que par nature la distribution des allocations est l'Objectif des sociétés avec un grand «O».

L'une des caractéristiques de la Loi de 1901 est qu'elle confie le pouvoir de diriger à des membres élus et bénévoles. C'est ce bénévolat, parfois critiqué, qui garantit l'indépendance des dirigeants de tentations de privilégier leur intérêt personnel et catégoriel directement pécuniaire.

Voter c'est choisir

Et puisqu'il y a des élections dans les mois à venir, chacun va pouvoir s'exprimer et, choisir. Il y a plus que des nuances entre les principales associations et, du côté de l'Union pour le Galop Français, nous ne sommes pas en phase avec tous nos concurrents.

Il me semble que le choix sera clair entre deux modèles. Le modèle qui garantit les équilibres et la réalité nationale et régionale par la structure pyramidale est la nôtre. Il a montré sa capacité à assurer la croissance dans les bonnes périodes mais aussi à résister dans les périodes de turbulences (regardez donc l'état des lieux en Europe!). L'alternative est le recentrage sur les acteurs les plus solides, les plus internationaux.

Un sommet qui, sans sa base, ne pourra, à terme, que s'effondrer.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr